

Séance du Conseil Communal d'Yverdon du 1^{er} octobre 2020

Postulat au sens de l'article 69 lettre A de notre règlement

Postulat : Plan d'action de lutte contre la pauvreté et le travail au noir

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les municipaux, chers collègues,

La crise du covid19 nous a mis à rude épreuve, a exposé nos résiliences et nos fragilités, a renforcé la solidarité mais a aussi creusé les inégalités et permis de découvrir des réalités que beaucoup ignoraient. Tout le pays a été ébranlé lorsque l'épidémie a dévoilé à Genève en plein jour, ce que tout le monde souhaitait ignorer, la misère et la précarité causées par le travail au noir.

Le travail au noir est source de pauvreté, de précarité, de dumping salarial, de perte fiscale et de concurrence déloyale pour les entreprises et les indépendants. C'est un fléau qui permet à des personnes sans scrupule de s'enrichir sur le dos de la collectivité en créant de la misère, de la précarité et des faillites d'entreprises. La lutte contre le travail au noir doit donc être une priorité.

Si le domaine du bâtiment a souvent été pointé du doigt, cette fois c'est le travail au noir dans les services à la personne qui ont été mis en avant et on peut redouter que d'autres domaines soient également touchés.

~~Un rapport de Médecin Sans Frontières a montré qu'à Genève les trois quarts des bénéficiaires des distributions alimentaires étaient des femmes et que 52% étaient des personnes sans statut légal, ce qui tend à montrer que le manque de rigueur dans l'application de la loi sur les étrangers serait un facteur important de précarité et que celle-ci vise au premier lieu les femmes.¹⁾~~

Par le biais de ce postulat je souhaite inviter la municipalité à étudier l'opportunité de rédiger un plan d'action de lutte contre la pauvreté et le travail au noir dans notre commune, à analyser les données récoltées en 2020 par les services sociaux de la ville afin de mieux comprendre la situation et à présenter un rapport annuel sur le sujet, par exemple sous forme d'une rubrique dans le rapport de gestion. Enfin la municipalité pourrait envisager la mise en place de moyens qui permettent de signaler le travail au noir, tout en garantissant l'anonymat des lanceurs d'alertes.

Je vous remercie pour votre attention et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à soutenir mon postulat.

Ruben Ramchurn

¹⁾ Paragraphe retiré par le postulant